

PROGRAMME

DES COURS QUI SE DONNENT

DANS

L'ACADÉMIE DE LAUSANNE

PENDANT LE SEMESTRE D'HIVER

1845-1846.

LAUSANNE.

IMPRIMERIE PAGHE-SIMON, CITÉ-DEVANT, 6.

1845.

I. FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES.

LITTÉRATURE LATINE.

M. *Golliez*, professeur extraordinaire.

Mercredi et samedi, à 8 heures.

LITTÉRATURE GRECQUE.

M. *Zündel*, professeur ordinaire.

Histoire littéraire; poésie dramatique.

Lundi, à 9 heures.

Interprétation, discours sur la couronne.

Mardi et vendredi, à 9 heures.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

M. *Vinet*, professeur ordinaire.

Histoire de l'éloquence des discours publics depuis les premiers temps de la littérature française jusqu'à nos jours.

Mercredi et samedi, à 9 heures.

PHYSIQUE.

M. *Wartmann*, professeur ordinaire.

Physique des corps pondérables et acoustique.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 11 heures.

Principes de mécanique physique, statique, dynamique et application.

Mercredi et samedi, à 11 heures.

CHIMIE.

M. *de Fellenberg*, professeur ordinaire.

Chimie générale, 1^{re} partie.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.

Minéralogie.

Vendredi et samedi, à 10 heures.

MATHÉMATIQUES.

(Le professeur et le sujet du cours seront désignés plus tard.)

PHILOSOPHIE.

M. *Charles Secretan*, professeur ordinaire.

Histoire de la philosophie ancienne.

Mardi, mercredi et jeudi, à 4 heures.

Encyclopédie de la philosophie.

Vendredi, à 4 heures.

SCIENCES SOCIALES.

M. *Melegari*, professeur ordinaire.

Economie politique, production et distribution de la richesse.

Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.

HISTOIRE.

M. *Olivier*, professeur ordinaire.

Histoire générale et introduction à l'histoire moderne.

Lundi, jeudi et vendredi, à 8 heures.

LITTÉRATURE ALLEMANDE.

M. *Nessler*, professeur extraordinaire.

Théâtre de Schiller et de Goethe, 2^{de} partie.

Mardi et jeudi, à 5 heures.

LANGUE HÉBRAÏQUE.

M. *Dufournet*, professeur ordinaire.

Grammaire et exercices de composition et d'interprétation.

Mercredi et vendredi, à midi.

BOTANIQUE.

M. *Fivaz-Rossier*, professeur extraordinaire.

(Le sujet du cours et les heures seront indiqués plus tard.)

MATHÉMATIQUES. (Cours libre.)

M. *Gay*. — Analyse algébrique.

Mardi et vendredi, à 9 heures.

II. FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

THÉOLOGIE EXÉGÉTIQUE.

M. *Dufournet*, professeur ordinaire.

- a) Explication d'une partie de la Genèse et des Psaumes.
Lundi et mardi, à 11 heures. Mardi, à 3 h.
- b) Explication de l'Évangile et des Epîtres de St. Jean.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.
- c) Archéologie biblique.
Lundi, à 10 heures.

THÉOLOGIE HISTORIQUE.

M. *Herzog*, professeur ordinaire.

- a) Histoire de l'Église pendant la réformation.
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, à midi.
- b) Histoire des missions évangéliques.
Lundi et mardi, à 8 heures.
- c) Lectures de morceaux choisis dans les sources de l'histoire ecclésiastique.
Jeudi, de 7 à 9 heures du soir.

THÉOLOGIE SYSTÉMATIQUE.

M. *Chappuis*, professeur ordinaire.

Dogmatique chrétienne.

Tous les jours, à 9 heures.

THÉOLOGIE PRATIQUE.

M. *Pache*, professeur extraordinaire.

(Le sujet des cours et les heures seront désignés plus tard.)

III. FACULTÉ DE DROIT.

DROIT CIVIL.

M. *Eytel*, professeur extraordinaire.

Seconde partie du Code.

Tous les jours, à 8 heures.

DROIT PUBLIC.

M. *E. Secretan*, professeur ordinaire.

Droit public fédéral.

Jeudi, vendredi et samedi.

HISTOIRE DU DROIT.

M. *E. Secretan*, professeur ordinaire.

Histoire du droit chez les peuples anciens.

Jeudi, vendredi et samedi, à 10 heures.

DROIT INTERNATIONAL.

M. *Melegari*, professeur ordinaire.

Droit international moderne.

Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.

DROIT ROMAIN.

M. *Rogivue*, professeur extraordinaire.

Institutes.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, à 11 heures.

ÉTABLISSEMENTS ANNEXÉS A L'ACADÉMIE.

ÉCOLE DE DESSIN.

M., directeur.

L'école est ouverte à MM. les Etudiants et les Externes :
 Mercredi, jeudi et samedi, de 11 heures à 1 h., toute l'année.
 Mardi et jeudi, de 4 heures à 6 heures, toute l'année.
 Mardi et vendredi, de 10 heures à midi, pendant l'hiver.
 Mardi et vendredi, de 9 heures à 11 heures, pendant l'été.

MANÈGE.

M., écuyer.

Le manège est ouvert toute la journée.

ÉCOLE DE GYMNASTIQUE.

M. BARBOYON.

L'école de gymnastique est ouverte à MM. les Etudiants,
 aux conditions arrêtées par le Conseil de l'instruction publique.

Termes fixés pour la clôture des inscriptions pour les examens.

12 octobre, 7 mars, 1^{er} avril, 19 juillet.

Lausanne, le 25 octobre 1845.

EDOUARD SECRETAN, *recteur*.